

FAIRE DE NOS PLACES PORTUAIRES DES MOTEURS DE LA CROISSANCE BLEUE

Par Alain VIDALIES

► Secrétaire d'État aux Transports, à la Mer et à la Pêche



L'économie maritime est pour notre pays un enjeu essentiel. A la fois ressource et investissement, la mer est un territoire où se mêlent des questions de compétitivité, d'emploi et de développement durable, qui appellent une ambition forte et une politique intégrée. C'est le sens de notre mobilisation pour la croissance bleue, dans laquelle nos places portuaires ont un rôle déterminant à jouer.

Notre pays peut compter sur des atouts incomparables, qui font de lui une grande puissance portuaire européenne : l'excellence de nos acteurs dont plusieurs sont de dimension mondiale, la qualité de nos infrastructures, une surface maritime unique. Dans une compétition internationale intense, ce potentiel doit être appuyé par une politique ambitieuse, pour renforcer l'attractivité de nos ports et contribuer ainsi au développement économique de nos territoires.

C'est le sens de la stratégie nationale portuaire présentée par le gouvernement en 2013, avec laquelle la France entend relever trois grands défis : renforcer la place des ports dans l'offre logistique en développant les combinaisons multimodales ; favoriser le développement d'activités industrielles dans les zones portuaires en valorisant leur situation géographique ; soutenir le rôle des ports dans l'aménagement du territoire. Pour y parvenir, les instances de gouvernance des ports ont été renouvelées, et chaque grand port s'est doté d'un projet stratégique structurant, fixant un cap clair pour les cinq ans à venir.

De nouvelles annonces, faites par le Premier ministre lors du CIMer qui s'est tenu à l'automne 2015, visent à conforter et amplifier cette dynamique par la mise en œuvre de nouvelles actions concrètes en faveur de notre économie portuaire : la suppression du surcoût de chargement et de déchargement des conteneurs sur les barges fluviales ; l'interopérabilité des systèmes informatisés de traitement en douane des marchandises ; l'extension de l'auto-liquidation de la TVA ; la définition de modalités de taxation foncière tenant compte de l'affectation des parcelles à un service public ; l'organisation d'une fiscalisation progressive des biens transférés par l'État ; la mise en place de missions parlementaires pour le développement des axes Seine, Rhône-Saône et Nord. Par ailleurs, courant 2016, la proposition de loi pour la croissance bleue du député Arnaud Leroy devrait comporter de nouvelles avancées pour le secteur en termes de gouvernance.

« Les ports font l'objet depuis 2012 d'une mobilisation sans précédent de tous les acteurs »

Notre mobilisation pour l'économie portuaire passe également par un effort d'investissement porté à un niveau sans précédent. Les contrats de plan État-Région (CPER) signés pour la période 2015-2020 consacrent ainsi 1,1152 milliard d'euros au financement de projets portuaires, dont 230 millions sont apportés par l'État. L'Europe contribue également à cette dynamique, accordant 53 millions d'euros de crédits au titre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe de 2015. Les ports d'Outre-mer bénéficient aussi de 54 millions d'euros d'investissements.

L'attractivité de nos ports soulève par ailleurs la question de l'emploi. Le gouvernement a ainsi lancé un groupe de travail en 2014 pour examiner une évolution des règles applicables à l'emploi des dockers. Ses préconisations ont été traduites en une proposition de loi adoptée fin 2015 permettant de moderniser le cadre juridique dans lequel se déploie cette activité. Il s'agit d'une étape importante qui vient conforter la bonne dynamique de notre économie portuaire.

Ainsi, les ports font l'objet depuis 2012 d'une mobilisation sans précédent de tous les acteurs. Nous sommes collectivement porteurs de cette ambition : faire de la France la grande porte d'entrée maritime de l'Europe. ●



Port Saint-Louis du Rhône



Grues de chargement



Cargo et dock à Lorient